

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 28 juin 2012

L'an deux mille douze et le vingt-huit juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 20 juin 2012.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 8
votants : 12*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – VOLLE – TESTON – VERNET – JOLLIVET – SALA – HILAIRE.

Excusés :

- Mme BEUGNET a donné procuration à Mme SALA.
- M CORNET a donné procuration à M MAURIN.
- M AUZAS a donné procuration à M CHAUSSIGNAND.
- Mme CROZIER a donné procuration M VOLLE.

Absents : M. DELAUZUN – BOUAZZA – FIALON.

Mme SALA a été élue secrétaire.

Objet : Tarif des repas à la cantine scolaire à compter du 01.09.2012

M. le Maire rappelle au conseil municipal le nouveau contrat de prestation de service signé avec la société API restauration pour la fourniture des repas de la cantine scolaire communale pour la période du 01.04.2012 au 31.03.2017.

Ce nouveau marché a été signé avec un prix des repas payé au fournisseur de 3.00 € T.T.C, inférieur au prix du repas précédent.

Le Maire propose donc de baisser de 0.25 € le prix du ticket cantine à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Il précise que le ticket est actuellement à 3.45 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer à compter du 1^{er} septembre 2012 le prix unitaire du repas à la cantine scolaire communale au tarif de 3.20 € T.T.C

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 28 juin 2012.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 29 juin 2012
LE MAIRE
Pierre MAURIN